
Sondage sur les planifications communales

SYNTHÈSE DU RAPPORT

Robin HOTTELIER

Conseiller en aménagement du territoire

Robin Hottelier, Conseiller en aménagement du territoire / robin.hottelier@ucv.ch,

+41 21 557 81 40

Pully, le 28 juin 2021

Ce document est une synthèse issue du rapport sur les planifications communales. Les données qui y ont été analysées proviennent d'un sondage en aménagement du territoire réalisé auprès des communes-membres en 2021.

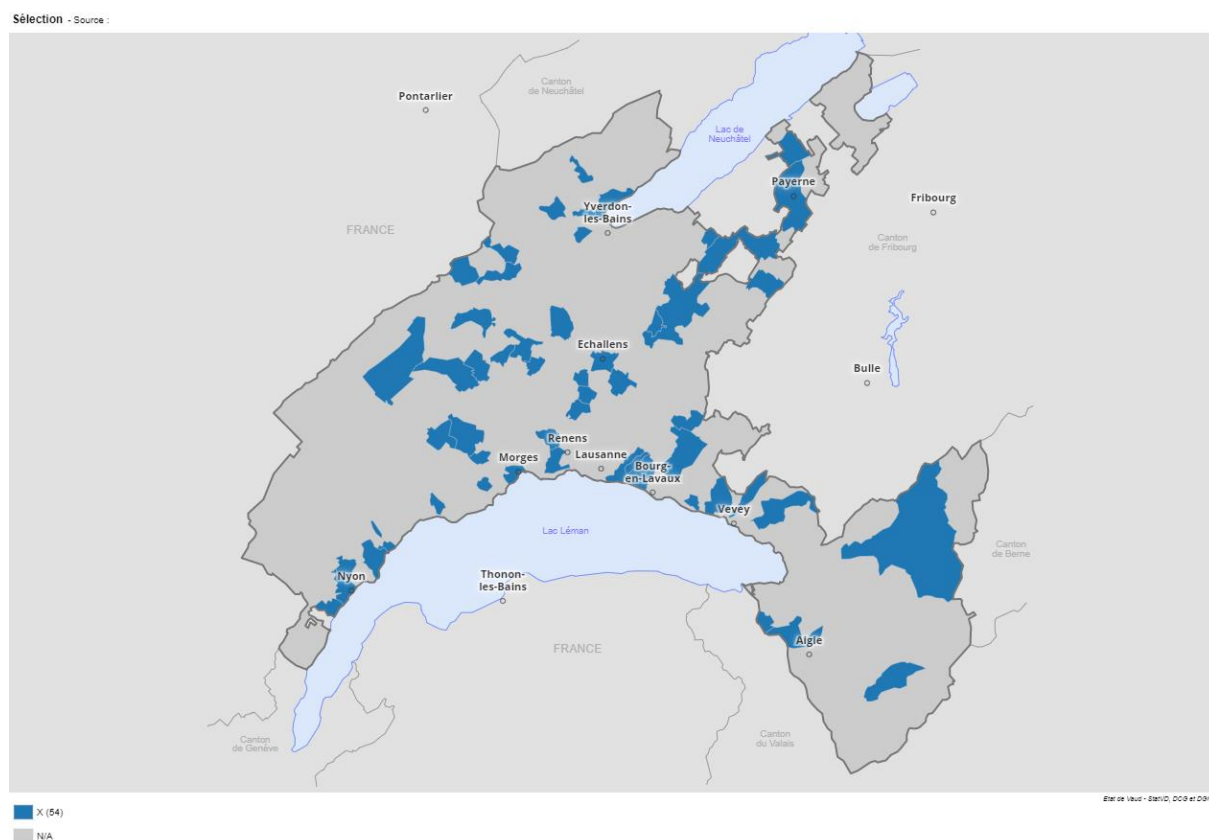
Ce sondage traite plus particulièrement des Plans d'affectation communaux (PACom) ainsi que des différents types de plans directeurs lorsqu'ils sont applicables ; en considérant que toutes les communes doivent disposer d'un PACom et peuvent être notamment soumises à un Plan directeur régional (PDR).

Il a pour objectif de faire un état des lieux de la situation dans les communes vaudoises afin d'anticiper les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de la révision des planifications communales. Il s'est déroulé durant près de deux mois entre mars et mai 2021.

Constats

Alors que le sondage a été soumis à l'ensemble des communes-membres, à savoir 281 communes (sur 308 communes vaudoises), la participation s'élève à 54 communes. L'échantillon représente près de 20 % des communes-membres.

Couverture spatiale du sondage réalisé



Atlas statistique du Canton de Vaud, juin 2021

Le sondage a permis d'observer que la quasi-totalité des communes ayant répondu doivent revoir leurs planifications communales. Elles sont pour une majorité d'entre elles à mi-parcours de ce processus de révision.

Concernant la capacité d'accueil en termes d'habitants, les communes ont en majorité atteint leurs capacités respectives. Les répartitions issues de cet indicateur sont plutôt hétérogènes entre communes dites « rurales » (villages périphériques) et « urbaines » (villes centrales)¹. Il est ainsi difficile de retenir une tendance plutôt qu'une autre à ce stade.

Pour l'emploi, la capacité d'accueil encore disponible est potentiellement plus importante en comparaison à l'indicateur précédent. Et cette répartition tend en faveur de la catégorie des communes « rurales ».

L'analyse de ces deux premiers indicateurs nous permet de dire que la croissance démographique est globalement plutôt limitée et dispersée alors que pour l'emploi, on peut encore s'attendre à un développement potentiel important.

En intégrant maintenant des données complémentaires comme l'indicateur relatif à la part affectée en zone d'habitation et mixte des communes-répondantes ou à la part affectée en zone d'activité (artisanale, tertiaire, industrielle) des communes-répondantes, on peut confronter ces premiers résultats et faire de nouveaux constats utiles.

A partir de l'indicateur relatif à la part affectée en zone d'habitation et mixte des communes-répondantes, on peut constater que la valeur moyenne au sein de l'échantillon est située au-dessus de la moyenne cantonale. Les communes concernées ont donc affecté plus d'hectares à cette utilisation que les autres. Cela indique que potentiellement la croissance de ces communes pourrait être dès lors supérieure puisqu'elles disposent de plus d'espace exploitable. Néanmoins, ce constat ne peut pas être attribué à une typologie propre puisque des disparités existent entre les entités communales à l'étude alors que l'on peut malgré tout relever que les agglomérations (et autres villes d'agglomérations) ont une propension à attribuer une part de leur territoire encore supérieure à la zone d'habitation et mixte.

En ce qui concerne l'indicateur de l'emploi, on peut là aussi constater que la moyenne de l'échantillon est supérieure à la référence cantonale, ce qui implique que la part affectée en zone d'activité par les communes est en moyenne plus élevée qu'ailleurs. Ainsi, en plus d'offrir encore un potentiel d'accueil pour l'emploi, ces dernières proposent des espaces plus importants et cela de façon plus homogène entre les typologies sur le territoire concerné. A noter cependant que les communes urbaines (villes) offrent davantage de surfaces dédiées au développement de l'activité économique en comparaison des communes plus rurales (villages).

Conclusion

En conclusion, on peut relever que des possibilités de progression tant d'un point de vue de l'habitation que de l'emploi existent même si des disparités et certaines tendances globales ont pu être identifiées.

On peut indiquer que pour la croissance démographique, les disparités relevées se manifestent entre les communes qu'elles soient rurales ou urbaines même si celles situées en périmètre d'agglomérations présentent une offre légèrement supérieure.

Une tendance plus nette est en revanche observable pour le développement de l'emploi puisque les possibilités sont globalement plus nombreuses, conséquentes et mieux réparties, cela même si une certaine concentration de l'offre est à noter en milieu urbain.

¹ Cette typologie est développée plus en détails dans le cadre du rapport complet.